

nici, archevêque-titulaire de Laodicée, et il préparait sa troisième canonisation, quand Dieu l'a rappelé à lui, lui donnant ainsi la pourpre de ses élus bien préférable à celle de la terre.

Le secrétaire du Sacré-Collège, qui entre en cette qualité au conclave, présente à l'élu sur un plateau de vermeil la calotte blanche, et le nouveau pape, toujours d'après l'usage, lui remet en échange sa calotte rouge, signe qu'il sera compris dans la première promotion cardinalice. Cela n'arrive pas toujours cependant. A l'élection de Léon XIII, quand Mgr Lasagni, alors secrétaire du Sacré-Collège, remit au Souverain Pontife la calotte de moire blanche, Léon XIII, qui devait avoir des motifs pour agir ainsi, mit prosaïquement sa calotte rouge dans sa poche. Mgr Lasagni attendit près de cinq ans une promotion qui ne venait pas.

Les grands sièges d'Italie sont cardinalices, et c'est tout naturel. Le pape n'appelle à les occuper que des prélats qui ont déjà fait leurs preuves, qu'il a pu voir à l'oeuvre, et, en les nommant à ces sièges, il les désigne implicitement pour les honneurs de la pourpre. Parmi ces sièges, il y a ceux de Bologne, Ferrare, Ravenne, Naples, Florence, Gênes, Turin, Palerme et d'autres encore. Est-ce en vertu de cette coutume traditionnelle que Mgr Gusmini, qui a succédé à Benoît XV sur le siège de Bologne, vient d'être appelé à devenir membre du Sacré-Collège ? On pourrait le croire *a priori*. Cependant, quand on examine la carrière du prélat, on voit qu'elle était suffisante et au-delà pour fixer le choix pontifical.

Mgr Gusmini est originaire du diocèse de Bergame, un des diocèses italiens les plus féconds en oeuvres de tout genre. Dans les diverses positions qu'il y occupa, l'abbé Gusmini se fit remarquer par son activité dans les questions sociales et par ses travaux pour le bien matériel et moral de son peuple. Il avait devant lui un vaste champ, admirablement défriché